

SEML ROUTE DES LASERS

Projet de de modification de la composition du Conseil d'administration arrêté par le Conseil d'administration du 5 octobre 2022 pour être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires de la SEML

Après la sortie du Département de la Gironde du capital de la SEML Route des Lasers, le nombre de sièges d'administrateur de la SEML serait fixé statutairement à 14 (contre 15 actuellement) dont 8 attribués aux Collectivités actionnaires répartis comme suit :

Evolution du Conseil d'administration de la SEML Route des Lasers après sortie du Département de la Gironde

Actionnaires	Avant sortie du Département		Après sortie du Département	
	Part capital	Sièges CA	Part capital	Sièges CA
Région Nouvelle Aquitaine	31,57%	2	34,78%	3
Bordeaux Métropole	31,57%	2	34,78%	3
Département de la Gironde	8,42%	2		
Com Com Val de l'Eyre	1,24%	1	1,24%	1
COBAS	0,52%	1	0,52%	1
<i>Total Collectivités</i>	71,32%	8	71,32%	8
Caisse des dépôts et consignations	14,98%	1	14,98%	2
CEA	6,34%	1	6,34%	1
CRCA	3,05%	1	3,05%	1
Caisse Epargne	2,24%	1	2,24%	1
SPIE	0,86%	1	0,86%	Censeur
CCI	0,65%	1	0,65%	1
ENGIE	0,56%	1	0,56%	Censeur
<i>Total Autres actionnaires</i>	28,68%	7	28,68%	6
TOTAL	100%	15	100%	14

Un siège de « censeur » sera proposé aux actionnaires non-attributaire d'un siège d'administrateur leur permettant d'assister avec voix consultative aux séances du Conseil d'administration.